



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hôpital public

Question au Gouvernement n° 2761

Texte de la question

HÔPITAL PUBLIC

Mme la présidente. La parole est à Mme Jeanine Dubié.

Mme Jeanine Dubié. Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé. Les personnels soignants des hôpitaux publics sont en première ligne pour faire face à l'épidémie de coronavirus qui se dessine. Vous leur avez récemment transmis un guide détaillant les procédures à appliquer pour éviter la propagation du virus. Cependant, les inquiétudes persistent concernant les moyens disponibles pour appliquer une telle stratégie, d'autant plus que, depuis plus d'un an, l'hôpital public traverse une crise sociale sans précédent.

Alors que le manque d'effectifs et de ressources financières freine déjà le fonctionnement quotidien des établissements hospitaliers, cette crise épidémique ne peut qu'aggraver la situation. En novembre dernier, Agnès Buzyn annonçait un plan en faveur de l'hôpital public. Parmi les mesures présentées figurait la reprise de la dette des hôpitaux par l'État, à hauteur de 10 milliards d'euros sur trois ans, soit un tiers de la dette totale. Cette mesure, essentielle pour redonner de la capacité d'autofinancement mais aussi pour faire repartir l'investissement hospitalier, divisé par deux en dix ans, nécessite, pour être appliquée, la promulgation d'une loi. S'agit-il, d'ailleurs, d'une loi ordinaire ou d'une loi organique ? Lors de la présentation de ce plan, le Premier ministre annonçait que cette loi serait débattue au Parlement au premier semestre 2020, en même temps que la loi de programmation des finances publiques. Or, en janvier dernier, Agnès Buzyn évoquait le second semestre 2020.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous éclairer sur le calendrier et les modalités de reprise de la dette ? Par ailleurs, qu'en est-il des autres mesures présentées dans ce plan, notamment le fléchage de 150 millions d'euros pour l'investissement courant des établissements hospitaliers ? Face à l'urgence sanitaire qui s'impose aujourd'hui à nous, le Gouvernement envisage-t-il de nouvelles mesures pour permettre aux hôpitaux de mener à bien leurs missions de service public ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LT, LaREM, MODEM et UDI-Agir.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame Dubié, je connais, pour vous avoir côtoyée pendant de nombreuses semaines en commission des affaires sociales de l'Assemblée, votre engagement au service de l'hôpital public. Aussi vos interrogations et vos attentes ne me surprennent-elles pas. Je partage d'ailleurs votre souhait de soutenir l'hôpital – que nous aimons tous ici, sur chacun des bancs –, notamment en période de crise épidémique mais au-delà mêmes de ces circonstances, pour lui permettre de répondre pleinement à ses missions.

Vous me demandez quelles sont les nouvelles mesures. Permettez-moi d'abord de saluer celles qui ont déjà été prises et celle qui viennent d'être annoncées, grâce au travail de ma prédécesseure au poste de ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn (M. Sylvain Maillard applaudit.) : l'allocation de 150 millions d'euros aux professionnels de santé pour des investissements courants dans les différents hôpitaux français ; l'engagement que les tarifs hospitaliers, après près de dix ans de baisse, augmenteraient pendant au moins trois ans consécutifs ; l'engagement d'assurer une visibilité pluriannuelle des budgets hospitaliers accordés et signés par l'ensemble des représentants du monde hospitalier.

À propos de la reprise de la dette à hauteur de 10 milliards d'euros, que vous avez évoquée, je me suis engagé, devant le monde hospitalier, à rendre publiques d'ici à la fin mars les conclusions essentielles de la mission d'inspection générale qui est en cours et qui permettra de déterminer quelle partie de la dette doit être reprise, à quel type d'hôpitaux et dans quelles conditions. Je me suis engagé à ce que, sans attendre la fin de l'année, les directions de chaque hôpital puissent savoir, dès le mois de juin, quel montant de la dette serait repris, de façon à ce que des dépenses nouvelles puissent être engagées avant l'été. Celles-ci devront-elles être consacrées à de l'investissement, à des ressources humaines, à l'un et à l'autre ? Nous verrons – je souhaite lancer de vastes concertations.

Pour conclure à propos des mesures nouvelles, j'ai annoncé ce matin même le dégel de 260 millions d'euros de budget supplémentaire destinés directement et dès à présent aux hôpitaux français pour les aider à passer le cap et à poursuivre la transformation amorcée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2761

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2020](#)